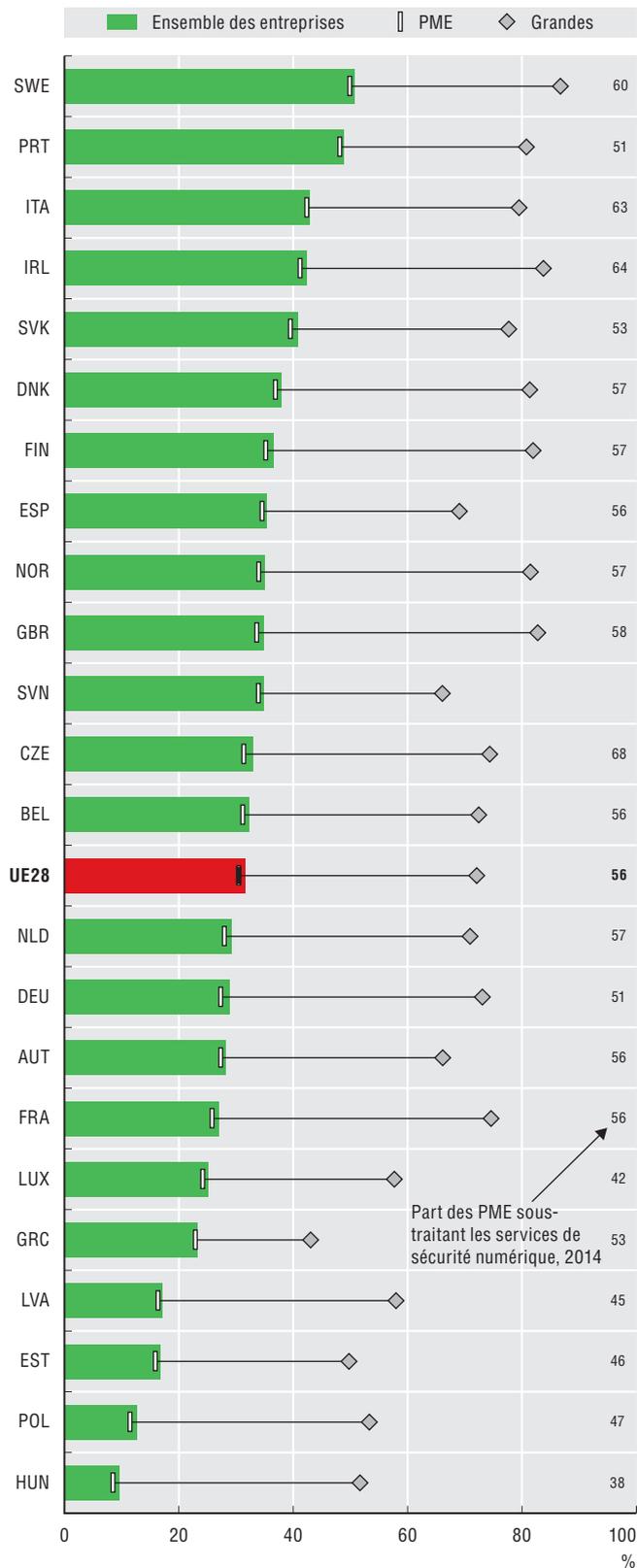


Entreprises disposant d'une stratégie de sécurité formelle, par classe de taille, 2015

En pourcentage du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille



Source : OCDE, d'après Eurostat, Économie et société numériques, Base de données complète, juillet 2017. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722846>

Le saviez-vous ?

En 2015, en Europe, 70 % des grandes entreprises disposaient d'une stratégie formelle de sécurité numérique, contre seulement 30 % des PME.

La progression du numérique et de la connectivité créent de nouveaux défis en termes de protection des données sensibles et des communications réseau. L'adoption d'une stratégie formelle de sécurité informatique est un signe que l'entreprise a été exposée à des risques de sécurité numérique ou y est sensibilisée.

En 2015, environ 32 % des entreprises européennes s'étaient dotées d'une stratégie formelle de sécurité numérique. Toutefois, ce taux masque d'importantes disparités selon les pays et la taille des entreprises. Si 30 % des PME européennes disposaient d'une telle stratégie en 2015, elles n'étaient que 23 % aux États-Unis (National Cyber Security Alliance et Symantec, 2012).

Par ailleurs, les PME tendent à faire davantage appel à des services extérieurs pour assurer leur sécurité numérique et la protection des données, du fait vraisemblablement d'un accès limité aux ressources financières et aux compétences spécialisées. En 2015, les fonctions de la sécurité numérique et de la protection des données étaient assurées en interne dans plus de 64 % des grandes entreprises, contre 14 % des PME.

En 2016, en Europe, plus de 70 % des internautes ont transmis des informations à caractère personnel par voie électronique ; la plupart avaient pris des mesures pour contrôler l'accès à ces données sur l'internet. Toujours en Europe, 46 % de la population totale d'internautes ont refusé que leurs données personnelles soient utilisées à des fins publicitaires, et 40 % ont limité l'accès à leur profil ou aux contenus qu'ils ont publiés sur les réseaux sociaux. Plus d'un tiers des internautes ont pris connaissance des déclarations de confidentialité avant de fournir des informations à caractère personnel et ont restreint l'accès aux données afférentes à leur localisation géographique.

Les jeunes affichent une plus forte propension pour partager les informations à caractère personnel qui les concernent, mais ils prennent aussi plus souvent des mesures pour y contrôler l'accès. Dans plus des deux tiers des pays ayant participé à l'enquête, les hommes semblent être plus enclins que les femmes à partager des informations privées en ligne.

Définitions

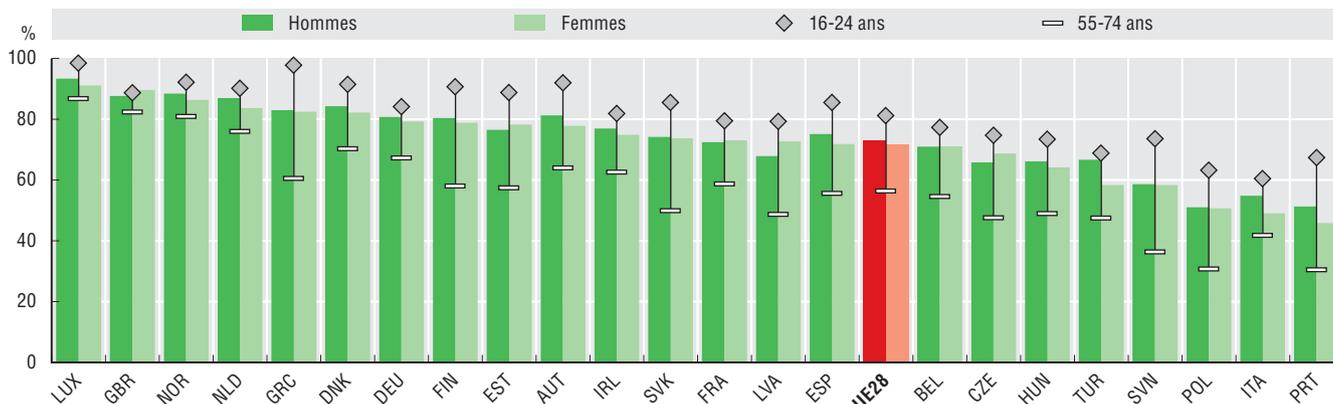
Les *stratégies de sécurité informatique* couvrent les mesures, contrôles et procédures appliqués aux systèmes TIC pour garantir l'intégrité, l'authenticité, la disponibilité et la confidentialité des données et des systèmes. Elles sont notamment destinées à contrer les risques de sécurité suivants : destruction ou corruption des données suite à des pannes matérielles ou logicielles ; indisponibilité des services TIC due à des attaques extérieures ; et divulgation de données confidentielles suite à des attaques de type intrusion, dévoiement ou hameçonnage.

Les *classes de taille* des entreprises sont les suivantes : PME (de 10 à 249 salariés) et grandes entreprises (plus de 250 salariés).

Les *informations à caractère personnel* désignent les informations que les utilisateurs considèrent comme revêtant un caractère privé et ne seraient pas nécessairement disposés à divulguer publiquement, à l'instar des coordonnées personnelles et bancaires, ou d'autres informations de même ordre.

Individus ayant fourni des informations à caractère personnel via l'internet au cours des 12 derniers mois, par sexe et par groupe d'âges, 2016

En pourcentage de la population d'internautes dans chaque groupe d'âges

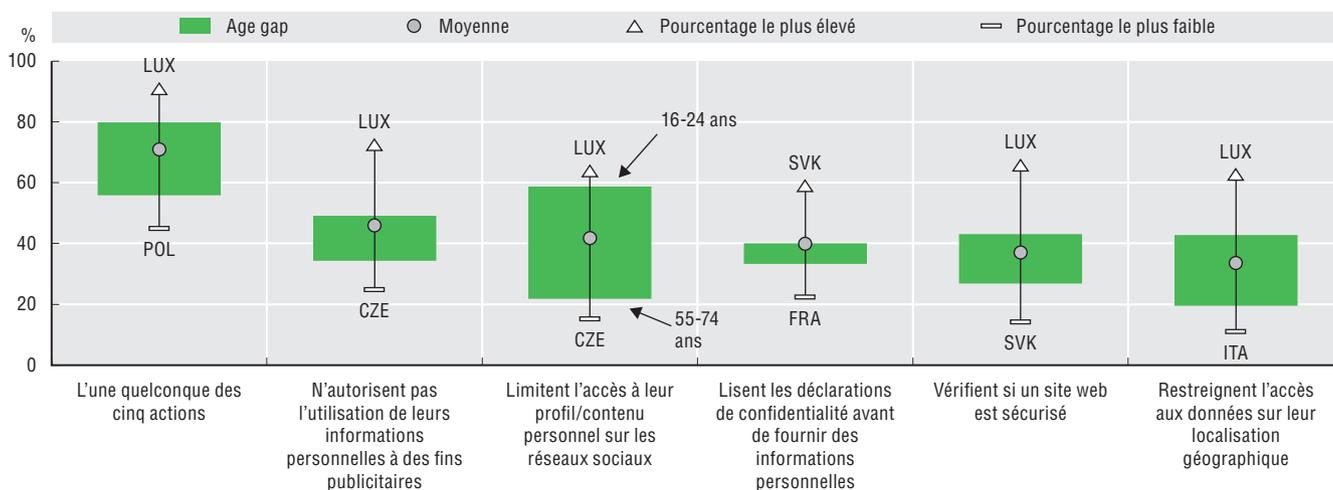


Source : OCDE, d'après Eurostat, *Économie et société numériques, Base de données complète*, juillet 2017. Davantage de données via StatLink.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722865>

Individus gérant l'accès à leurs informations à caractère personnel sur l'internet, par groupe d'âges, 2016

En pourcentage de la population d'internautes dans chaque groupe d'âges



Source : OCDE, d'après Eurostat, *Économie et société numériques, Base de données complète*, juillet 2017. Davantage de données via StatLink.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722884>

Mesurabilité

Les données relatives aux stratégies de sécurité informatique sont issues de l'enquête d'Eurostat sur l'utilisation des TIC et du commerce électronique dans les entreprises. Celles afférentes à la divulgation et la protection des informations à caractère personnel sont tirées de l'enquête sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

Les enquêtes types d'Eurostat et de l'OCDE sur l'utilisation des TIC intègrent des questions directes sur la sécurité et la protection de la vie privée, y compris sur le recours à des solutions de protection contre les menaces informatiques, la fréquence des bulletins de sécurité et les incidents de sécurité.

La révision 2014 de l'enquête type de l'OCDE sur l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les individus comprenait un module spécifique sur la sécurité et la protection de la vie privée, élaboré conformément aux priorités de l'action publique telles que formulées par le Groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité et la vie privée dans l'économie numérique.

La capacité des sondés à répondre à des questions techniques sur la sécurité informatique fait débat parmi les statisticiens. Pour minimiser le problème, les questions du module sur la sécurité de l'enquête de l'OCDE portent uniquement sur l'utilisation à domicile ; de fait, il s'agit là de l'environnement TIC sur lequel les utilisateurs sont davantage susceptibles de disposer d'informations, contrairement aux environnements utilisés dans le cadre professionnel ou scolaire.

Chypre

La note suivante est ajoutée à la demande de la Turquie :

« Les informations figurant dans ce document qui font référence à “Chypre” concernent la partie méridionale de l’île. Il n’y a pas d’autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l’île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu’à ce qu’une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la “question chypriote”. »

La note suivante est ajoutée à la demande de tous les États de l’Union européenne membres de l’OCDE et de l’Union européenne :

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. »

Israël

« Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes ou d’un tiers compétents. L’utilisation de ces données par l’OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Il est à noter que les données statistiques sur les brevets et marques israéliens sont fournies par les offices des brevets et des marques des pays concernés. »

6.1. Connectivité

Pénétration du haut débit mobile par technologie, décembre 2016

Pour l’Afrique du Sud, l’Arabie saoudite, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l’Inde et l’Indonésie, les données sont issues de la base des *Indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde* de l’UIT, consultée en juillet 2017.

Pour les États-Unis et la Suisse, les données pour décembre 2016 sont des estimations.

Pour Israël, les données proviennent de GSMA Intelligence.

Ménages équipés d’une connexion haut débit, régions urbaines et rurales, 2010 et 2016

Pour le Brésil et les États-Unis, les données se rapportent à 2015 au lieu de 2016.

Pour le Chili, elles concernent 2012 et 2015.

Pour l’Islande, elles se rapportent à 2010 et 2014.

Pour le Royaume-Uni, elles se rapportent à 2009 au lieu de 2010.

Pour la Suisse, elles correspondent à 2012 et 2014.

Pour le Brésil, la définition des zones urbaines et rurales se fonde sur la législation locale ; les données sont compilées par l’office statistique national (OSN). Les données communiquées correspondent aux zones urbaines (à forte densité de population) et aux zones rurales (à faible densité).

Concernant le Chili, pour l’année 2012, les données afférentes aux grandes zones urbaines correspondent à un ensemble contigu de localités présentant chacune une densité supérieure à 500 habitants par kilomètre carré, et dont la population totale est d’au moins 50 000 habitants. Les zones rurales correspondent quant à elles à un ensemble contigu de localités n’appartenant ni à une zone à forte densité de population, ni à une zone intermédiaire. Une zone intermédiaire est un ensemble contigu de localités ne correspondant pas à une zone densément peuplée, dont chacune présente une densité supérieure à 100 habitants par kilomètre carré, et dont la population totale est d’au moins 50 000 habitants, ou qui jouxte une zone à forte densité de population.

Pour les États-Unis, les catégories de densité de population sont estimées à partir de la localisation des ménages dans une ville principale, des données relatives à une zone statistique métropolitaine (MSA), ou d’aucun des deux critères. Pour assurer la confidentialité des données des répondants, les informations s’appuient sur certaines observations issues des ensembles de données en libre accès.

Pour la France, la Lettonie, les Pays-Bas et la Suède, il y a, en 2016, une rupture de série par rapport aux années précédentes pour les données afférentes aux zones rurales et urbaines.

Petites et moyennes entreprises dotées d’un accès haut débit, fixe ou mobile, 2016

Seules les entreprises de dix salariés ou plus sont prises en considération. Sauf indication contraire, les classes de taille sont les suivantes : petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et entreprises moyennes (de 50 à 249 salariés).

Pour l’Australie, les données se rapportent à l’exercice 2014/15 clos au 30 juin.

Pour le Brésil, la définition du haut débit se fonde sur le type de connexion et non sur le débit de téléchargement ; les valeurs possibles sont : DSL, modem câble, fibre, radio, satellite et 3G/4G. Les données se rapportent à 2015.

Pour le Canada, les données couvrent tous les types de connexion à l’exception des connexions par ligne commutée. Les réponses indiquant que les utilisateurs ignorent le type de connexion employé ont été déduites du numérateur comme du dénominateur. Les données se rapportent à 2013, et les entreprises de taille moyenne comptent entre 50 et 299 salariés.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2015.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2015 et concernent les entreprises de 100 salariés ou plus ; les entreprises de taille moyenne comptent entre 100 et 299 salariés. Les données incluent les lignes louées et le haut débit mobile.

Pour le Mexique, elles concernent 2012.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données portent sur l'exercice 2015/16, clos au 30 juin.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2015, et les petites entreprises comptent entre 5 et 49 salariés, au lieu de 10 à 49.

6.3. Internaute

Population totale d'individus utilisant l'internet mobile quotidiennement, 2016

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de 3 mois. Pour l'Australie, le Canada et le Japon, elle est de 12 mois. Pour les États-Unis, elle est de 6 mois pour 2015 ; en revanche, aucune période de référence n'est précisée pour 2006. Pour la Corée et la Nouvelle-Zélande, elle est de 12 mois pour 2006. Pour l'Afrique du Sud, le Chili en 2009, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie, aucune période de référence n'est précisée.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices 2006/07 et 2014/15 clos au 30 juin.

Pour le Brésil, les données correspondent à 2007 et 2015.

Pour le Canada, elles se rapportent à 2007 et 2012. Pour 2007, elles concernent les individus âgés de 16 ans ou plus, au lieu de 16 à 74 ans.

Pour la Corée, elles se rapportent à 2015 au lieu de 2016.

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2014 au lieu de 2016.

Pour Israël, elles concernent 2015 au lieu de 2016, et couvrent les individus âgés de 20 ans ou plus, au lieu de 16 à 74 ans.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2015 au lieu de 2016, et portent sur les individus âgés de 15 à 69 ans.

Pour la Suisse, elles correspondent à 2014 au lieu de 2016.

Notes concernant l'ensemble des internautes :

Pour l'Afrique du Sud, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie, les données proviennent de la base des *Indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde* de l'UIT et se rapportent à 2015 au lieu de 2016.

Pour le Chili, les données concernent 2009 et 2015.

Pour les États-Unis, elles se rapportent à 2007 et 2015.

Pour l'Indonésie, les données concernent les individus âgés de 5 ans ou plus.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012 au lieu de 2016.

Pour la Turquie, elles concernent 2007 au lieu de 2006.

Notes concernant les utilisateurs quotidiens :

Les données relatives à la Fédération de Russie sont issues de la base des *Indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde* de l'UIT et se rapportent à 2014 au lieu de 2016.

Notes concernant les individus utilisant l'internet mobile :

Pour les États-Unis, les données proviennent la NTIA et se rapportent à 2015. Elles correspondent au rapport entre, d'une part, les individus âgés de 15 ans ou plus qui accèdent à l'internet lors de leurs déplacements, et, d'autre part, le nombre total d'individus âgés de 15 ans ou plus qui se connectent à l'internet, indépendamment du lieu.

Pour Israël, les données concernent les individus accédant à l'internet via un téléphone mobile, où qu'ils soient.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données proviennent de *Statistics New Zealand*. Elles se rapportent à 2012 et couvrent les individus âgés de 15 à 74 ans utilisant une connexion cellulaire, sans fil, ou les deux.

Pour la Suisse, les données concernent les internautes utilisant un appareil mobile à des fins personnelles pour accéder à l'internet en dehors de leur domicile ou de leur lieu de travail.

Écarts d'adoption de l'internet selon le niveau d'instruction, 2016

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de 3 mois. Pour l'Australie, elle est de 12 mois. Pour la Fédération de Russie, aucune période de référence n'est précisée. Pour les États-Unis, elle est de 6 mois pour 2015.

Pour l'Australie, les données se rapportent à l'exercice 2014/15 clos au 30 juin.

Pour le Brésil, le Chili, la Corée, les États-Unis et Israël, les données se rapportent à 2015.

Pour l'Islande et la Suisse, les données se rapportent à 2014.

Pour Israël, les données concernent les individus âgés de 20 ans ou plus, et non de 16 à 74 ans.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

Pour la Fédération de Russie, les données sont tirées de la base des *Indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde* de l'UIT. Elles se rapportent à 2015 pour tous les internautes, et à 2014 pour la répartition en fonction du niveau d'instruction.

Utilisatrices de l'internet, par âge, 2016

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de 3 mois. Pour le Canada et le Japon, elle est de 12 mois, et pour les États-Unis, de 6 mois.

Pour l'Australie, les données se rapportent à l'exercice 2014/15 clos au 30 juin.

Pour le Brésil, le Chili, la Corée, les États-Unis et Israël, les données se rapportent à 2015.

Pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

Pour l'Islande et la Suisse, elles se rapportent à 2014.

Pour Israël, les données concernent les femmes âgées de 20 ans ou plus, au lieu de 16 à 74 ans, et les femmes de 20 à 24 ans au lieu de 16 à 24 ans.

Pour le Japon, les données concernent les femmes âgées de 15 à 69 ans, au lieu de 16 à 74 ans, et les femmes de 15 à 29 ans, au lieu de 16 à 24 ans.

6.4 Niveau de cyberactivité

Diffusion d'une sélection d'activités en ligne parmi les internautes des pays de l'OCDE, par groupe d'âges et niveau d'instruction, 2016

Pour une activité donnée :

(i) Les données sont calculées en s'appuyant sur le même groupe de pays de l'OCDE pour les deux tranches d'âges.

(ii) Pour les deux tranches d'âges, les données correspondent à la moyenne de tous les individus (« Moyenne »), à la moyenne de tous les individus présentant un niveau d'instruction faible, et à la moyenne de tous les individus diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour toutes les activités, la moyenne de tous les individus couvre un certain nombre de pays de l'OCDE (entre 20 et 24), selon les données disponibles pour les deux tranches d'âges. Par conséquent, la moyenne de l'OCDE pour une activité donnée figurant dans ce graphique peut différer des valeurs affichées dans d'autres graphiques.

Les diplômés de l'enseignement supérieur désignent les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 5, 6 ou supérieur de la CITE. Les personnes présentant un niveau d'instruction faible correspondent aux niveaux 0 à 2 de la CITE.

Individus ayant effectué des achats en ligne au cours des 12 derniers mois, par âge, 2016

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de 3 mois. Pour l'Australie, le Canada et le Japon, elle est de 12 mois. Pour le Chili et la Fédération de Russie, aucune période de référence n'est spécifiée. Pour les États-Unis, elle est de 6 mois.

Pour l'Australie, les données se rapportent à l'exercice 2014/15 clos au 30 juin. Les informations fournies reflètent les réponses à une question dont la formulation diffère légèrement de celle utilisée dans les autres pays, à savoir : « Au cours des trois derniers mois, avez-vous accédé à titre personnel à l'internet pour l'une des raisons suivantes : Achat de biens ou de services ? ».

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2015.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012.

Pour le Chili, les données se rapportent à 2015.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2015.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2015. L'écart entre les groupes d'âges, représenté en bleu clair, est inversé. Les individus âgés de 55 à 74 ans affichent en effet une propension à effectuer des achats en ligne légèrement supérieure à celle de la tranche d'âges 16-24 ans.

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2014.

Pour Israël, les données se rapportent à 2015 et concernent les individus âgés de 20 ans ou plus, au lieu de 16 à 74 ans, et de 20 à 24 ans, au lieu de 16 à 24 ans. Les données couvrent les individus ayant utilisé l'internet pour acheter des biens ou des services, quel qu'en soit le type, au cours des trois derniers mois.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2015 et concernent les individus âgés de 15 à 69 ans.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2014.

Pour la Fédération de Russie, les données proviennent de la base des *Indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde* de l'UIT, se rapportent à 2014 et concernent les individus âgés de 15 à 72 ans.

Individus âgés de 16 à 24 ans ayant suivi un cours en ligne, 2009 et 2016

Pour l'Autriche, les données se rapportent à 2011 au lieu de 2009.

Pour le Brésil et le Danemark, les données se rapportent à 2015 au lieu de 2016.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2010 et 2012.

Pour le Chili, les données se rapportent à 2012 et 2015.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2015.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2015, avec une période de référence de 6 mois.

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2013 au lieu de 2016.

Pour le Mexique, les données se rapportent à 2014 au lieu de 2016. Les données pour 2009 incluent la catégorie « Soutien aux efforts en faveur de l'éducation et de l'apprentissage » ; celles pour 2014 sont intégrées à la catégorie « Soutien à l'éducation/la formation ».

6.5. Cyberconsommateurs sans frontières**Entreprises ayant pratiqué la vente par commerce électronique à l'étranger, 2014**

Les ventes par commerce électronique désignent les ventes sur l'internet (commandes reçues via les sites web).

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2012.

Individus ayant effectué des achats en ligne auprès de vendeurs nationaux et étrangers, 2016

On entend par pays partenaires les autres membres de l'UE dans le cas des pays appartenant au Système statistique européen, et les États-Unis dans le cas du Canada.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012.

Transactions entre entreprises et consommateurs (B2C), 2009 et 2015

Pour les États-Unis, les données proviennent du US Census Bureau (*Quarterly Retail E-commerce sales, 1st Quarter 2017*, https://www.census.gov/retail/mrts/www/data/pdf/ec_current.pdf). Les ratios ont été calculés à partir des valeurs trimestrielles des années respectives – valeurs ajustées – (tableau 1).

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2011 au lieu de 2015.

Pour la Lettonie, les données concernent 2013 au lieu de 2015.

Pour le Portugal, les données se rapportent à 2014 au lieu de 2015.

6.6. Administration électronique**Individus utilisant l'internet pour communiquer avec les pouvoirs publics, par âge, 2016**

Sauf indication contraire, les données se rapportent aux activités en ligne respectives, au cours des 12 derniers mois.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices 2010/11 et 2012/13 clos au 30 juin. Elles couvrent les « individus ayant utilisé l'internet pour télécharger des formulaires officiels à partir des sites web des organisations gouvernementales, au cours des 12 derniers mois » et les « individus ayant utilisé l'internet pour compléter/soumettre des formulaires mis à disposition sur les sites web des organisations gouvernementales, au cours des 12 derniers mois ».

Pour le Brésil et le Chili, les données se rapportent à 2015.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012.

Pour l'Islande et la Suisse, les données se rapportent à 2014.

Pour Israël, les données se rapportent à 2015 et concernent les individus âgés de 20 ans ou plus, et non de 16 à 74 ans. Elles couvrent l'utilisation de l'internet, au cours des 3 derniers mois, pour bénéficier des services en ligne des organismes gouvernementaux, dans le but notamment de télécharger ou de remplir des formulaires officiels.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2015 et aux individus âgés de 15 à 69 ans, et non de 16 à 74 ans, utilisant l'internet pour envoyer des formulaires remplis par leurs soins via le site web des autorités publiques, au cours des 12 derniers mois.

Pour le Mexique, l'utilisation des services de l'administration électronique couvre les catégories suivantes : communiquer avec les pouvoirs publics, consulter des informations mises à disposition par l'administration, télécharger des formulaires officiels, remplir ou soumettre des formulaires officiels, effectuer des démarches administratives, et participer à des consultations publiques. Pour l'envoi de formulaires, les données correspondent à l'utilisation de l'internet au cours des 3 derniers mois.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012 et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour obtenir des informations auprès des pouvoirs publics au cours des 12 derniers mois.

Pour la Suisse, seules sont prises en compte les interactions avec les administrations publiques locales, régionales ou nationales, regroupées sous l'appellation « administration ou autorités publiques ». En sont exclus les établissements de santé ou d'enseignement.

Individus n'ayant pas soumis de formulaires officiels en ligne du fait de craintes quant à la sécurité et au respect de leur vie privée, 2016

Pour l'Islande, les données se rapportent à 2014.

Pour le Royaume-Uni, elles concernent 2014 au lieu de 2013.

6.7. Confiance

Entreprises disposant d'une stratégie de sécurité formelle par taille, 2015

Les données relatives aux PME qui sous-traitent les services de sécurité numérique correspondent à la part des PME disposant d'une stratégie de sécurité TIC formelle et confiant à des prestataires extérieurs l'essentiel de la gestion de la sécurité et de la protection des données.

Références

Brezzi, M., L. Dijkstra et V. Ruiz (2011), « OECD extended regional typology: The economic performance of remote rural regions », OECD *Regional Development Working Papers*, n°2011/06, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg6z83tw7f4-en>.

Kaiser, M. (2011), Prepared testimony of the National Cyber Security Alliance on the State of Cybersecurity and Small Business before the Committee on House Small Business Subcommittee on Healthcare and Technology, United States House of Representatives, 1^{er} décembre, http://smallbusiness.house.gov/uploadedfiles/kaiser_testimony.pdf.

OCDE (2011), *OECD Guide to Measuring the Information Society 2011*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113541-en>.

OCDE (2015a), *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264243767-fr>.

OCDE (2015b), *The OECD Model Survey on ICT Access and Usage by Households and Individuals, 2nd Revision*, Groupe de travail sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/sti/ieconomy/ICT-Model-Survey-Access-Usage-Households-Individuals.pdf>.

OCDE (2015c), *The OECD Model Survey on ICT Access and Usage by Businesses, 2^{ème} révision*, Groupe de travail sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/sti/ieconomy/ICT-Model-Survey-Usage-Businesses.pdf>.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017

The digital transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268821-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Confiance », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017 : The digital transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2017-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.